

**DEL 24-022**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 3 avril 2024**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 3 avril 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 25**

L’an deux mille vingt quatre

Le neuf avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GIUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 12 avril 2024

et que la convocation au Conseil a été faite le : 3 avril 2024.

**EXCUSÉS**

Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Marie CHEVALIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

**ABSENTS**

Sylvie LAUTRU, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadine JOLU

\*\*\*\*\*

**OBJET : PLAN D’INVESTISSEMENTS DURABLES – SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

Rapporteur : Damienne FLEUYR

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 14 du Conseil Départemental du 6 juillet 2020,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 adoptant la convention Plan de Relance avec le Département,

A la suite du plan de relance territorial engagé en 2020 à la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Département de la Sarthe a décidé de poursuivre son soutien à l’investissement auprès des communes à travers un plan d’investissements durables.

Ce nouveau plan prévoit une enveloppe de 14,7 millions d’euros que les communes sarthoises peuvent mobiliser entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 31 décembre 2025.

Chaque commune sarthoise bénéficiera d’une aide à l’investissement calculée en fonction du nombre d’habitants.

Pour Yvré l’Evêque, le montant prévu est de 86 540 euros.

Au vu de ces éléments, il est proposé de flécher ces crédits vers le projet de rénovation énergétique du complexe sportif de l’Ormeau, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Rénovation des vestiaires 1 100 000 €	DETR (Etat) 153 300 € Fonds Vert (Etat) 85 000 € Fonds de soutien (Département) 86 540 € Dotation équipements sportifs 68 400 € (Département) Région Pays de la Loire 116 760 € Fonds de Concours LMM - 245 000 € FAFA 15 000 € Commune d’Yvré l’Evêque 330 000 €
<b>TOTAL 1 100 000 €</b>	<b>TOTAL 1 100 000 €</b>

**DEL 24-022**

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Solliciter une subvention de 86 540 euros auprès du Département au titre du plan d'investissements durables pour la rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette subvention.

**VOTANTS : 25**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 11 avril 2024

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

